



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## lutte et prévention

Question écrite n° 45495

### Texte de la question

M. Michel Zumkeller alerte Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur les phénomènes liés à l'addiction aux jeux. Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux de communication numérisés, l'offre évolue souvent dans des proportions considérables. En cette période de crise budgétaire, l'appât du gain est encore plus vrai, les sollicitations sont nombreuses comme sur les propositions de paris pouvant être faites sur internet avec des jeux en ligne ou encore avec les moyens de la téléphonie mobile. Si des mesures ont déjà été prises, il convient de rester vigilant quant à tout développement. Le parlementaire souhaite savoir de quelle manière le Gouvernement entend poursuivre ses efforts en matière de lutte contre l'addiction aux jeux, particulièrement en vue de la révolution numérique en marche actuellement.

### Texte de la réponse

En 2010, avant l'ouverture du marché des jeux en ligne, on estimait le nombre de joueurs problématiques à 600 000 personnes soit 1,3 % de la population, dont 400 000 joueurs à risque modéré et 200 000 joueurs excessifs (baromètre santé 2010). Selon cette première enquête nationale sur les pratiques de jeux de hasard et d'argent, la France semble ainsi se situer à un niveau relativement bas par rapport à d'autres pays ayant mené des enquêtes analogues (Etats-Unis, Australie : environ 5 % ; Italie, Canada, Belgique, Grande-Bretagne : 2 %). Les joueurs excessifs se distinguent de l'ensemble des joueurs par une précarité financière plus fréquente, mais également des consommations problématiques de produits psycho-actifs tels que le tabac et l'alcool. Ces données ont été complétées en 2012 par deux études menées par l'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) et l'observatoire des jeux (ODJ) portant spécifiquement sur le jeu sur internet. L'enquête Prévalence-e-Jeu 2012 a permis d'estimer à 3,7 % la part des joueurs en ligne dans l'année parmi la population française âgée de 18 ans et plus, situant la France à un niveau intermédiaire parmi les pays disposant d'enquêtes équivalentes (1 %-2 % aux Etats-Unis, 2 % au Canada, 2-3 % aux Pays-Bas, 14 % au Royaume-Uni). Parmi ces joueurs en ligne, la fréquence du jeu problématique apparaît plus élevée que parmi les joueurs en général : 10,4 % seraient des joueurs à risque modéré et 6,6 % seraient des joueurs excessifs. Ceci suggère un niveau de risque supérieur induit par les jeux d'argent en ligne par rapport aux jeux d'argent en général. Le Gouvernement a délégué 3 millions d'euros pour permettre le renforcement de la prise en charge des joueurs excessifs ou pathologiques au sein des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie par le biais de formation et de recrutement de personnels dédiés. Par ailleurs, 2,6 millions d'euros ont financé le recrutement d'un praticien hospitalier par région dans les centres hospitaliers universitaires, afin de structurer une offre de formation régionale sur cette thématique et de développer les possibilités de supervision clinique. Parallèlement, le groupement d'intérêt public « addictions drogues alcool info service » (GIP Adalis) a développé un service d'aide à distance à destination des personnes en difficulté avec leur pratique de jeu ainsi que leur entourage, par le biais d'une ligne téléphonique et un site internet interactif (Joueurs info service 09 74 75 13 13 – [www.joueurs-info-service.fr](http://www.joueurs-info-service.fr)), qui est entré en service en janvier 2013. Par ailleurs, afin de continuer à mieux évaluer la réalité du phénomène de l'addiction aux jeux depuis l'ouverture du marché des jeux en ligne, un volet

du baromètre santé mené par l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) en lien avec l'ODJ en 2014 porte sur cette thématique. Au-delà de ces premières actions, le ministère de la santé a également soutenu l'élaboration par une fédération de professionnels du secteur addictologique d'un guide sur les addictions sans substances et une étude portant sur les actions de prévention des addictions aux jeux de hasard, d'argent ou de rôle en ligne menées dans 5 régions à destination des jeunes. D'autres études sur des problématiques connexes (usages problématiques du numérique et des écrans chez les jeunes et outils de prévention) sont en cours. Ces outils permettront d'améliorer la prévention et la prise en charge des addictions sans substance. En 2015, une campagne nationale a été diffusée en télévision pour mieux faire connaître du grand public (jeunes et leurs parents) les consultations jeunes consommateurs à l'aide de trois spots dont l'un d'entre eux abordait les jeux sur internet. Ces consultations sont gratuites et anonymes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Zumkeller](#)

**Circonscription :** Territoire de Belfort (2<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45495

**Rubrique :** Jeux et paris

**Ministère interrogé :** Famille

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 décembre 2013](#), page 12825

**Réponse publiée au JO le :** [26 janvier 2016](#), page 747